

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet de réalisation d'un feeder de sécurisation d'alimentation en eau potable du sud-ouest du département (*liaison Vigneux-de-Bretagne à Rouans*) sur le territoire des communes de Couëron, Saint-Etienne-de-Montluc, Le Pellerin, Cheix-en-Retz et Rouans  
(*maître d'ouvrage : syndicat mixte ATLANTIC'EAU*)**

Par arrêté préfectoral du 23 septembre 2020 est prescrite, **du lundi 26 octobre 2020 à 9h00 au vendredi 27 novembre 2020 à 17h00 inclus**, une enquête publique unique préalable à :

- l'autorisation environnementale unique (AEU) au titre des articles L181-1 et L181-2 du code de l'environnement (loi sur l'eau et dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées),
- la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet, emportant mise en compatibilité du PLU métropolitain de Nantes Métropole (communes de Couëron et Le Pellerin),
- l'instauration de servitudes d'utilité publique pour le passage en domaine privé de ladite canalisation (enquête parcellaire).

Cette enquête est ouverte en mairies de Couëron (siège de l'enquête), Saint-Etienne-de-Montluc, Le Pellerin, Cheix-en-Retz et Rouans.

M. Antoine LATASTE, chef de conservation des monuments historiques à la DRAC en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête (AEU + DUP + parcellaire) sont déposés en format « papier », dans les mairies de Couëron, Saint-Etienne-de-Montluc, Le Pellerin, Cheix-en-Retz et Rouans, où le public peut en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture des services au public et, le cas échéant, selon les modalités pratiques mises en place par les mairies en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Les modalités d'accueil du public peuvent évoluer, les horaires d'ouverture peuvent être restreints et la prise de rendez-vous rendue nécessaire. Préalablement à tout déplacement, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie afin de connaître les modalités pratiques en vigueur (*éventuellement prise de rendez-vous, port du masque, se munir de son propre stylo, etc...*).

Les dossiers d'enquête peuvent être consultés sur un poste informatique dans les mairies de Couëron, Saint-Etienne-de-Montluc, Le Pellerin et Rouans.

Ils sont également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr> (rubriques : *Publications / Publications légales / Enquêtes publiques*).

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre « papier », déposé dans les mairies de Couëron, Saint-Etienne-de-Montluc, Le Pellerin, Cheix-en-Retz et Rouans,
- par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur en mairie de Couëron (8 place Charles de Gaulle, B.P. 27, 44220 Couëron),
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante (*accessible depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique*) : <https://www.registredemat.fr/feeder-loire-atlantic-eau>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [feeder-loire-atlantic-eau@registredemat.fr](mailto:feeder-loire-atlantic-eau@registredemat.fr) (*la taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte*).

Toutes les observations et propositions sont mises à la disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne les observations des intéressés, en mairies, aux jours et heures suivants et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

- <b>Saint-Etienne-de-Montluc</b> (2 place de la mairie) :	- le lundi 26 octobre 2020 de 9h00 à 12h00
- <b>Cheix-en-Retz</b> (3 place Saint Martin) :	- le mardi 3 novembre 2020 de 14h00 à 16h00
- <b>Rouans</b> (place de la Poste) :	- le jeudi 12 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- <b>Le Pellerin</b> (rue du Dr Sourdille) :	- le mercredi 18 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
- <b>Couëron</b> (8 place Charles de Gaulle) :	- le vendredi 6 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 - le vendredi 27 novembre de 14h00 à 17h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public dans les mairies précitées, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès du syndicat mixte *ATLANTIC'EAU*, 7 chemin du Pressoir Chênaie, CS 50513, 44105 NANTES cedex 4.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale unique au titre des articles L181-1 et L181-2 du code de l'environnement (loi sur l'eau avec dérogation espèces protégées) assortie de prescriptions, délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, ou un refus ;
- une déclaration d'utilité publique du projet envisagé, emportant mise en compatibilité du PLU métropolitain de Nantes Métropole (communes de Couëron et Le Pellerin), ou un refus motivé.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application des articles L311-1 et suivants et R311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.